

Paris, le 25 novembre 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **LA GARANTIE VISALE D’ACTION LOGEMENT PLEBISCITÉE PAR LES JEUNES**

**Depuis 2016, les jeunes de moins de 30 ans ont été majoritairement bénéficiaires de Visale. Près de 95% des 200 000 ménages accompagnés dans leur accès au logement par la garantie gratuite d’Action Logement sont des jeunes salariés et des étudiants/alternants.**

Afin de faciliter l’accès au logement des jeunes trop souvent confrontés à des difficultés pour trouver un logement, Action Logement a mis en place la Garantie Visale, dispositif entièrement digitalisé pour tous les moins de 30 ans entrant dans l’emploi quel que soit leur contrat de travail, mais aussi pour les étudiants/alternants. Solution adaptée à leurs besoins, Visale, caution gratuite et simple à obtenir, leur permet de rassurer les bailleurs et d’être autonome pour trouver leur logement.

Si les CROUS, partenaires d’Action Logement ont largement adopté Visale afin d’être sécurisés contre les risques d’impayés, les professionnels de l’immobilier comme les bailleurs particuliers sont aussi de plus en plus nombreux à faire confiance aux jeunes candidats locataires présentant la garantie d’Action Logement.

En facilitant l’accès au logement avec Visale, Action Logement favorise les parcours de formation des jeunes, leur accès à l’emploi et le chemin vers l’autonomie.

**Marie-Angèle LOPES, Présidente de l’APAGL déclare :** *« Faciliter l’accès au logement de tous les jeunes avec la garantie Visale, c’est leur donner plus d’autonomie pour entrer dans la vie professionnelle ou poursuivre leurs études indépendamment du niveau de ressources de leurs parents. Avec Visale, Action Logement renforce son utilité sociale en apportant une réponse concrète aux jeunes locataires ».*

#### **À PROPOS D’ACTION LOGEMENT**

Depuis plus de 65 ans, la vocation d’Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l’accès au logement pour favoriser l’emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l’Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l’attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d’éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 58 ESH et un patrimoine d’un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d’accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s’attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l’accès au logement, et donc à l’emploi, des bénéficiaires, qu’ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

#### **À PROPOS DE L’APAGL**

L’Association Pour l’Accès aux Garanties Locatives est en charge de l’organisation et du pilotage de Visale au sein du Groupe Action Logement.

**Plus d’informations sur :** [www.apagl.fr](http://www.apagl.fr) et [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

Pour en savoir plus sur les conditions d’attribution de la garantie Visale, rendez-vous sur : [www.visale.fr](http://www.visale.fr)

**CONTACTS :** [sophie.benard@actionlogement.fr](mailto:sophie.benard@actionlogement.fr) - Marie-France Bergamo : 01 55 30 70 77 / [actionlogement@grayling.com](mailto:actionlogement@grayling.com)